

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE
MERCREDI 19 MAI 2021

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, Annie Vanderhaegen, Bernard
Carpriau, Carol Delers, Houda Khamal Arbit, Jacqueline Moreau, Arlette
De Ridder, Guido Schollen, conseillers du CPAS
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Rudi Seghers, directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 20h00.

Points ajoutés séance publique
Points ajoutés séance à huis clos

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE DU CONSEIL

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 21 avril 2021

Le Conseil,

Vote public Approuvé à l'unanimité des voix.

Décide

Article unique – Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 21 avril 2021.

B. SEANCE PUBLIQUE

1. Politique et Organisation – Approbation d'un point ajouté en urgence à l'ordre du jour

Le Conseil,

Contexte

Un point a été ajouté en urgence à l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil du CPAS du 19/05/2021 :

- Démolition de terrasses et impossibilité temporaire de disposer d'une terrasse – Fixation de l'indemnité

Fondements juridiques

Décret sur l'administration locale, et en particulier les articles 22, 23 et 74

Motivation

Un point qui ne figure pas à l'ordre du jour ne peut pas être traité, sauf en cas d'urgence. Il ne peut être procédé au traitement en urgence qu'avec l'approbation d'au moins deux tiers des membres présents.

La communication aux occupants concernés au sujet de la démolition des terrasses et de la compensation doit être envoyée le plus rapidement possible.

Vu le caractère urgent de ce point, il doit donc être ajouté à l'ordre du jour du Conseil du CPAS :

- Démolition de terrasses et impossibilité temporaire de disposer d'une terrasse – Fixation de l'indemnité

Vote public Approuvé à l'unanimité des voix.

Décide

Le Conseil du CPAS décide de traiter en urgence le point ajouté à l'ordre du jour en sa séance du 19/05/2021.

Le point est ajouté en urgence sous l'intitulé :

- Démolition de terrasses et impossibilité temporaire de disposer d'une terrasse – Fixation de l'indemnité

2. Politique et Organisation – Notification des décisions du Bureau permanent du 06/05/2021

Le Conseil,

Vote public Approuvé à l'unanimité des voix.

Décide

Article unique – Le Conseil du CPAS prend connaissance des décisions prises par le Bureau permanent.

3. Politique et Organisation – TMVS dv – Assemblée générale annuelle du 15/06/2021 – Approbation de l'ordre du jour et désignation d'un représentant

Le Conseil,

Contexte

Le CPAS de Wemmel est affilié à l'association prestataire de services TMVS.

Lors de l'assemblée du Conseil du CPAS du 14/03/2019, Bernard Carpriau a été désigné en tant que représentant du CPAS de Wemmel aux Assemblées générales pour toute la législature.

Courrier de TMVS dv du 19/04/2021 : convocation à l'Assemblée générale du 15/06/2021 (voir annexe)

Fondements juridiques

- Statuts de TMVS dv
- Article 432 du décret sur l'administration locale

Motivation

Dans le sillage des mesures visant à limiter la propagation du coronavirus, les représentants doivent faire part de leur approbation des points figurant à l'ordre du jour par écrit et au préalable à TMVS, par le biais du bulletin de vote joint en annexe.

Avis financier et visa

Pas d'application

Vote public Approuvé à l'unanimité des voix.

Décide

Article 1^{er} – Le Conseil du CPAS approuve l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 15/06/2021 de l'association prestataire de services TMVS :

1. Adhésion de membres et cession d'un membre
2. Actualisation des annexes 1 et 2 aux statuts dans le sillage de l'adhésion de membres et de la cession d'un membre
3. Rapport du Conseil d'administration concernant l'exercice 2020
4. Rapport du commissaire
5. a. Approbation des comptes annuels concernant l'exercice 2020 clos au 31 décembre 2020
b. Approbation de la répartition proposée du bénéfice de l'exercice 2020
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire
7. Règlement d'ordre intérieur
8. Nominations statutaires – Conseil d'administration

Divers et communications

Article 2 – Le représentant du CPAS, Bernard Carpriau, a été mandaté aux fins de signer tous les actes et documents dans le cadre de l'Assemblée générale du 15/06/2021 de l'association prestataire de services TMVS et d'approuver les points portés à l'ordre du jour de cette Assemblée.

Article 3 – Une copie de la présente décision est transmise à TMVS dv.

4. Politique et Organisation – EthiasCo CVBA – Assemblée générale 2021

Le Conseil,

Contexte

Considérant qu'EthiasCo CVBA, dans le sillage des mesures visant à limiter la propagation du coronavirus, organise une Assemblée générale ordinaire en recourant à la technique du vote à distance.

Considérant que le bulletin de vote et les informations concernant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020 sont disponibles sur une plateforme Internet et que les votes devront être exprimés en ligne entre le 15 juin 2021 et le mercredi 30 juin inclus.

En la séance du 24 juin 2020, Carol Delers (délégué effectif) et Marc Joseph (délégué suppléant) ont été désignés pour représenter le CPAS de Wemmel à l'Assemblée générale.

Motivation

L'ordre du jour comporte les points suivants :

1. Rapport du Conseil d'administration concernant l'exercice 2020
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020 et affectation du résultat
3. Décharge aux administrateurs pour leur mandat
4. Décharge au commissaire pour sa mission
5. Nominations statutaires

Vote public Approuvé à l'unanimité des voix.

Décide

Article unique – Le Conseil du CPAS prend connaissance de l'Assemblée générale d'EthiasCo CVBA et approuve l'ordre du jour.

- 5. Résidence – Approbation – (Démolition des) terrasses de la Résidence du côté du parc (1^{er} étage des blocs E, F et G)**

Le Conseil,

Contexte

A partir de septembre 2021 jusqu'à la réception du nouveau bâtiment (+/- 1 an), les terrasses des appartements suivants seront démolies et reconstruites : E11, E16, F11, F16, G11 et G16.

Fondements juridiques

Décret flamand contenant des dispositions relatives à la location de biens destinés à l'habitation ou de parties de ceux-ci

Motivation

La démolition des terrasses est nécessaire pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment d'utilité publique.

Dans le même temps, cette démolition sera l'occasion de résoudre le problème de l'effritement du béton et de rénover les terrasses.

L'extérieur des appartements sera barricadé pour des raisons de sécurité. Les résidents n'auront donc pas accès à la terrasse pendant la durée de la construction.

Il sera procédé avant et après les travaux à un état des lieux afin de permettre la constatation des éventuels dommages occasionnés par les travaux.

En guise de compensation des nuisances, nous proposons :

- de faire nettoyer les vitres par nos services tous les 3 mois (afin que les résidents ne doivent pas recourir à une échelle pour le faire eux-mêmes) ;
- de faire entretenir les protections solaires par la cellule technique (poussière qui s'accumule sur les montants) ;
- de verser aux résidents une indemnité équitable de 40 €/mois (ce montant équivaut au supplément de prix pour une grande terrasse).

Cette communication sera également remise aux résidents concernés sous forme de courrier et sera abordée avec eux (à l'épreuve du coronavirus).

Avis financier et visa

Coût de l'indemnité équitable : 40 €/mois x 6 appartements x 12 mois (estimation de la durée des travaux : 1 an) = 2.880 €

0950-01 61500002 Budget de surveillance et de sécurité encore disponible en 2021 : 14.973,06 €

Vote public Approuvé à l'unanimité des voix.

Décide

Article 1^{er} – Le Conseil du CPAS marque son accord sur le versement d'une indemnité équitable de 40 €/mois par appartement pendant la durée des transformations.

Article 2 – Le Conseil du CPAS marque son accord en vue de l'entretien des vitres et des protections solaires par nos services.

Au nom du CPAS,

(s) Le directeur général

Le président du CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



La séance est levée à 22h30.

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans

